



La maladie professionnelle est elle reconnue apres un infarctus

Par **letiti85**, le **05/11/2010 à 13:18**

Bonjour, j'ai eu un infarctus en 2002 j'ai effectué 27 ans de travaux pénibles (Formulaire en ma Possession signé par le DET) de 1978 à 2006 , depuis je suis en poste aménagé je suis reconnu travailleur Handicapé au taux B rnPourrais je savoir si mon handicap peut être reconnu en maladie professionnelle sachant que l'infarctus à eu lieu chez moi ?nou un lien (texte de lois) qui me permet justifier que la maladie est du à la pénibilité ou les démarches à effectuer pour le prouver rnla lois Handicap peut être elle appliquée pour moi et que me rapporte elle vis à vis de la retraite ?

Par **chaber**, le **06/11/2010 à 08:04**

Bonjour, rnIl faut vous rapprocher de la Sécurité sociale qui possède des tableaux spécifiquesrnContactez une association d'accidentés du travail.